

Association des Médecins du canton de Genève

## Sommaire

Editorial	1-2
1 <sup>er</sup> avril 2008	2
5 <sup>e</sup> révision AI	3
Diététicien(ne)s	4
Elections au Conseil: et les femmes?	4-5
Formation continue en médecine d'urgence	5
Réponse à une lettre ouverte	6
Nomination à la DGS	7
Prix Latsis	7
IN 129 – prises de position	8-9
Candidatures	10-11
Mutations	12
Petites annonces	13
A vos agendas!	15-16



## Sécurité et contrôles

La médecine est une science inexacte. Voilà qui est insupportable pour l'homme moderne. Que la finance soit un art aléatoire et périlleux, soit. Que l'informatique soit tombée entre les mains de gourous, on peut comprendre. Que les politiques se muent en expérimentateurs aussi créatifs que fantaisistes, c'est dans la nature des choses. Mais la médecine, c'est scientifique, ça doit être exact et sûr, sans un millimètre laissé au hasard. Et si la médecine se plante, c'est parce qu'on n'a pas fait ce qu'il fallait, qu'on n'a pas vérifié au bon moment.

J'imagine le reproche: «Sans votre négligence à me prescrire un scanner dès les premiers symptômes, docteur, mon cancer aurait pu être diagnostiqué trois mois plus tôt.» Le diagnostic retardé, c'est un diagnostic manqué, et un scandale. Que faire sinon en prendre acte et prescrire à l'avenir un peu plus pour répondre aux demandes? Et quand le temps manque, comme dans un service d'urgence, ne pas se priver d'exclure tous les diagnostics dont on ne nous pardonnera pas l'oubli, quitte à faire quelques scanners pour rien.

Sombre tableau auquel, c'est heureux, vous êtes encore nombreux à

résister. Mais la garde faiblit. Faut-il alors limiter l'accès aux moyens techniques coûteux comme on nous l'a proposé? Non, résolument non, parce que la limitation serait arbitraire. Ceux qui en seraient privés ne sont pas ceux qui n'en ont pas besoin, mais les moins querulents.

Vient alors l'idée de mettre en place de nouvelles procédures de contrôle de la qualité des soins, de nouveaux indicateurs. C'est bien. On va produire des statistiques de plus en plus complexes, gaver nos ordinateurs de données. Avec un cortège de questionnaires, de procédures, de paperasses et d'heures perdues, temps précieux détourné de notre mission essentielle: écouter le malade, l'examiner attentivement, réfléchir, et user avec parcimonie des moyens techniques. Mais c'est sans importance. Le système tarifaire n'est-il pas conçu pour nous pousser à faire moins grâce à ses mécanismes affûtés qui nous font porter le coût de l'augmentation de la consommation médicale? C'est une logique bien pensée puisque le pouvoir d'économiser est entre les mains des médecins, mais elle nous détourne de notre idéal en essayant de nous convertir en agents commerciaux intéressés d'abord à leurs résultats trimestriels...



ÄRZTEKASSE



CAISSE DES MÉDECINS



CASSA DEI MEDICI

Tout devient simple ...

avec la Caisse des Médecins comme partenaire

CAISSE DES MÉDECINS ROMANDIE

Route de Jussy 29 · Case postale 316 · 1226 Thônex

Tél. 022 869 45 50 · Fax 022 869 45 07

direction04@caisse-des-medecins.ch · www.caisse-des-medecins.ch

La sécurité a des limites. Une médecine parfaitement aseptisée et contrôlée ne rendra d'ailleurs pas heureux. Tenez, nos voitures sont bardées de dispositifs de sécurité indubitablement efficaces, mais qui encouragent paradoxalement les comportements à risque comme ceux de jeunes conducteurs en mal de prouver leurs capacités et de se faire un peu d'adrénaline. Alors, si la médecine est tout à fait sûre, ça donne aussi la liberté de prendre des risques, n'est-ce pas? Pourquoi un préservatif si le SIDA est sous contrôle? Pourquoi une interdiction de fumer dans les lieux publics si les maladies cardiovasculaires se soignent bien?

Soyons clairs! Ce qui contribue à la qualité de la médecine, c'est avant tout notre motivation, notre rigueur, l'étendue de notre formation et le temps que nous pouvons consacrer à nos patients. Qu'on nous apporte une aide technique, c'est très bien. Mais la multiplication des mesures de sécurité, des contrôles et des indices aura comme premier effet de détourner nos ressources au détriment du patient.

Pierre-Alain Schneider

## Mardi 1<sup>er</sup> avril 2008: les médecins manifestent!

Le 1<sup>er</sup> avril est décrété *Journée des médecins de famille* depuis le grand succès de la mémorable manifestation de Berne en 2006. Si 2007 est resté confidentiel, il n'en sera pas de même à Genève cette année! Le comité du GGMO, groupement Genevois des Médecins Omnipraticiens, a décidé d'organiser une série d'actions dans le but de mettre en évidence notre originalité.

Cependant, la lutte pour la défense d'une vraie médecine de famille ne veut pas se cantonner à l'exclusivité de notre spécialité. Nous ne pouvons pas concevoir de défendre nos valeurs professionnelles sans nous associer à nos collègues spécialistes, avec lesquels nous travaillons chaque jour, pour le mieux-être de nos patients.

C'est la raison pour laquelle nous avons besoin de chacun d'entre vous pour que cette journée soit un véritable succès!

### Le programme

- **Matin: 10h à 12 h:** «Porte Ouverte chez votre médecin de famille: venez parler Santé – et non pas maladie – autour d'un café!» C'est gratuit! Informations sur la prévention de divers problèmes de santé (surcharge de poids, sédentarité, alimentation, HTA, diabète, maladies cardiovasculaires, etc.) Prise de tension, BMI, etc.

facilement procéder de même dans leur domaine respectif.

Nous publierons la liste des participants dans la presse locale fin mars avec l'adresse du cabinet pour informer le public.

S'annoncer à la Dresse B. Hegelbach, Fax 022 793 94 32, dr.hegelbach@bluewin.ch, **délai 15 mars**.

- **Après-midi: 17h30:** Rassemblement devant l'Hôtel de Ville, en blouse blanche avec les pancartes que vous souhaitez confectionner, organisation du cortège en fanfare puisqu'une Guggenmusik mettra de l'entrain!
- **Uni Mail 18h30:** lâcher de ballons avec le slogan «ne lâchez pas votre médecin!», discours officiels avec le président P.-F. Unger et un invité surprise de marque!
- **19h30:** Apéritif offert aux participants, médecins, politiciens et public.

Nous avons besoin de la voix et de l'énergie de chacun d'entre vous. L'AMG est pleinement partie prenante dans cette journée et nous soutient concrètement. En effet, le moment est venu de montrer massivement notre présence pour défendre et préserver une médecine de qualité !

A chacun d'organiser cet espace d'échange comme il le souhaite. A noter que les diverses spécialités peuvent

Philippe Fontaine

## 5<sup>e</sup> révision AI: ce qui change pour le médecin traitant

La cinquième révision donne à l'AI les moyens d'aider rapidement vos patients lorsque, pour des raisons de santé, ils peinent à conserver leur poste de travail ou à en retrouver un. Pour réussir, il faut que les spécialistes de la réinsertion et du placement professionnels soient renseignés de manière pertinente. A cette fin, une collaboration entre médecins traitants et médecins du Service médical régional AI est indispensable.

*Bien que la loi permette l'échange d'informations médicales sans l'autorisation de l'assuré (art. 3c LAI, al. 4), rien ne sera fait sans son assentiment. Vous n'aurez donc pas à renseigner le SMR sur l'un de vos patients sans son aval.*

Voici les principales nouveautés qu'apporte la 5<sup>e</sup> révision de l'AI.

La **détection précoce** doit permettre aux collaborateurs de l'AI d'agir rapidement lorsqu'une aide est nécessaire pour la reprise d'une activité professionnelle dans de bonnes conditions. Pour ce faire, les patients en arrêt de travail depuis 4 semaines au moins, ou chez qui de brèves incapacités de travail se succèdent, s'annoncent ou sont annoncés à l'Office AI, qui dispose de 30 jours pour décider s'il doit ou non intervenir. Un conseiller s'entretient avec l'assuré au sujet de sa situation socioprofessionnelle. Il s'informe aussi sur le nom du médecin traitant, qui sera éventuellement contacté par un médecin du SMR.

Dès lors qu'une demande AI est déposée, la personne entre dans la phase **d'intervention précoce**. On peut alors lui proposer, sur une durée de 6 mois, des mesures lui permettant de conserver son poste de travail ou un programme visant à la soutenir et à la motiver en vue d'une réinsertion professionnelle. Cela peut être une adaptation du poste de travail, un stage dans un autre département de l'entreprise ou dans une autre entreprise, une formation professionnelle complémentaire, un cours, etc. En parallèle, des

renseignements médicaux plus précis sont récoltés à l'aide de moyens comme le téléphone, le fax et un questionnaire simplifié, vu les délais très courts. A l'issue des 6 mois, l'assurance invalidité émet une décision de principe, indiquant si l'on se dirige vers des mesures professionnelles, des prestations financières ou un refus.

Les **mesures de réinsertion** de l'AI s'adressent avant tout à des patients atteints de troubles psychiques ayant un potentiel de réadaptation mais dont l'état psychique n'est pas encore suffisamment stable pour envisager un retour direct en emploi, ni pour entreprendre une formation professionnelle. Cette préparation très progressive aux exigences du monde du travail peut être organisée dans des centres de réinsertion spécialisés ou directement en entreprise. La condition est que, au départ, la personne soit apte à être présente au poste 2 heures par jour durant 4 jours par semaine. L'objectif est de parvenir, en suivant le rythme de la personne, à lui permettre de pouvoir, à terme, mettre en évidence une capacité de travail d'au moins 50%. Ces mesures ne doivent en principe pas durer plus d'une année. Le droit est limité à deux ans dans la vie d'une personne.

Quant aux rentes, elles seront versées au plus tôt 6 mois après le dépôt de la demande de prestations AI. Cela doit encourager les assurés à s'annoncer rapidement à l'AI.

Nous nous réjouissons de collaborer plus étroitement avec vous.

Dr Antoinette Vincent, médecin-chef SMR  
Suisse romande

Pour annoncer un patient? Formulaire sur [www.avs-ai.ch](http://www.avs-ai.ch) (sous *Autres info*)

Plus d'informations: [www.avs-ai.ch](http://www.avs-ai.ch), SMRSR 021/925.86.20

## Diététicien(ne)s

Chers membres de l'AMG,

En tant que diététiciens indépendants, affiliés à l'ASDD (Association Suisse des Diététiciens Diplômés), et exerçant sur le canton de Genève, nous souhaitons vous présenter les divers aspects et tâches de notre profession qui a beaucoup évolué au cours de ces dernières années.

C'est l'obésité et les maladies qui lui sont associées qui sont les pathologies dominantes dans nos consultations. L'approche thérapeutique actuelle d'un patient souffrant d'obésité exige de la part du diététicien diplômé des compétences élevées. Nous avons donc été conduits à reconsidérer nos stratégies thérapeutiques et à enrichir notre domaine de compétences. En effet, en dehors des outils purement nutritionnels, nous faisons appel aux techniques cognitivo-comportementales, ainsi qu'à l'entretien motivationnel.

Notre prise en charge est spécifiquement axée sur le vécu du patient, en l'amenant à changer son comportement alimentaire selon ses capacités et non plus en prescrivant un régime.

Rappelons que nos compétences interviennent dans le traitement d'autres pathologies, diabète, insuffisance rénale, allergies alimentaires, hyperlipémies, dénutrition, maladies digestives, etc...

Nos prestations nécessitent un bon de prescription pour obtenir un remboursement par l'assurance-maladie de base. Ce formulaire qui spécifie les pathologies reconnues selon la LAMAL est à télécharger sur le site de l'ASDD: [www.asdd.ch](http://www.asdd.ch). Il est valable pour 6 séances et renouvelable.

Nous vous remercions de nous avoir ouvert votre journal. Nous espérons avoir suscité votre intérêt pour notre travail et nous réjouissons de nos futures collaborations.

Nous restons à votre disposition pour de plus amples renseignements et vous prions de recevoir nos respectueuses salutations.

Mireille Péclard

pour le groupe de diététicien(ne)s diplômé(e)s

Courriel pour la correspondance:  
[diet.independants.ge@hotmail.com](mailto:diet.independants.ge@hotmail.com)

Liste des diététiciens diplômés consultant à Genève  
disponible sur le site: [www.adige.ch](http://www.adige.ch)

## Elections au Conseil: et les femmes?

*Cinq membres quittant le Conseil (les docteurs Jésus Arroyo, Pierre, Beck, Bertrand Jacot Des Combes, Philippe Rheiner et Angel Vilaseca : notre gratitude va à chacun d'eux pour leur engagement), l'Assemblée générale du 19 novembre 2007 avait à élire cinq nouveaux membres du Conseil.*

*Si trois femmes (Jacqueline Caillat-Lambelet, Verena Landais Lutz et Sheila Nanan) et cinq hommes (François Cerruti, Marc Lacour, Jean Locher, Michel Montessuit et Alain Naïmi) ont fait acte de candidature, les urnes n'ont été favorables qu'aux hommes: c'est ainsi. Il convient donc de féliciter les élus, de remercier les candidates d'avoir participé et de les encourager à persévérer; mais n'est-ce pas un peu court? Car chacun le sent bien: avec une seule femme élue (Christiane Blanchard) sur 15 membres élus, la représentation des femmes au sein du Conseil n'est pas optimale.*

*A cet égard, le courrier que nous a adressé le Dr Marianna Lalicata-Gisselbaek est le bienvenu: au-delà du constat*

*objectif qu'il dresse, il est un appel à l'action. Que celles et ceux qui veulent réfléchir aux moyens de préparer l'avenir veuillent s'annoncer au secrétariat!*

Paul-Olivier Vallotton

Genève, le 5 janvier 2008

Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire général,  
Chers collègues,

Quelle déception (et le mot est faible!) lors de notre assemblée générale de voir qu'aucune de nos consœurs candidates n'a été élue ! Sur les 8 candidats, seuls les 5 hommes ont passé la rampe. Et pourtant, le pourcentage de femmes membres de l'AMG ne cesse de grandir...

Les raisons de ce vote sont probablement complexes (le poids de la tradition, la discrétion des candidates,

etc., etc...), mais il est plus que désolant que les femmes ne soient pas mieux représentées au sein des organes de l'AMG. Comment l'améliorer?

Faut-il passer par les quota (bien que peu populaires en général)? Faut-il fixer un minimum de «sièges» féminins dans ces organes de l'AMG? Faut-il inventer une formule magique? Ou alors former des «groupes de pression» qui présenteraient leur candidat?

Une réflexion au sein de l'AMG à ce propos serait utile et bienvenue!

Je vous remercie de votre lecture attentive, et en espérant que cette lettre puisse avoir un certain écho, je vous prie de croire, Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire général et chers collègues, en mes sentiments les meilleurs.

M. Lalicata-Gisselbaek

PS. Un grand MERCI aux consœurs qui ont investi de leur temps et de l'énergie pour se porter candidates!

## Formation continue en médecine d'urgence 2008 Urgences à domicile pour MPR

Développée par la Société vaudoise de médecine (SVM), en partenariat avec la Policlinique Médicale Universitaire de Lausanne et le Centre Interdisciplinaire des Urgences du CHUV, cette formation est spécifiquement orientée sur les urgences rencontrées à domicile dans le cadre du service de garde.

**18 ateliers** traitant les thèmes de:

- Urgences psychiatriques (2 ateliers)
- Arythmies
- Douleurs abdominales
- Dyspnée
- Réaction anaphylactique
- Douleurs thoraciques
- Triage / Trousse d'urgence
- Urgences neurologiques (2 ateliers)
- Urgences médico-légales (2 ateliers)
- Urgences pédiatriques (3 ateliers)
- Réanimation
- Traumatologie / hémostasie
- Coma

**3 groupes** de 8 à 10 personnes dans 3 salles de cours différentes.

Les 18 ateliers sont répartis sur **6 demi-journées** de 13h 30 à 18h 00 (le jeudi). Vous pouvez vous inscrire à la série de cours suivante:

**les jeudis 6 mars, 10 avril, 17 avril, 15 mai, 5 juin et 19 juin 2008**

**Prix de l'ensemble du cours:** Frs 360.–.

**Lieu:** Lausanne.

*Ce cours est reconnu pour 18 points de formation continue par le SSMI et SSMG (3 pts/cours).*

Vous pouvez vous y inscrire grâce au bulletin que vous obtiendrez en le commandant par e-mail à: [formationcontinue@svmed.ch](mailto:formationcontinue@svmed.ch)

Pour tout renseignement: SVM – Secrétariat de formation continue, tél. 021 651 05 18.

**PHARMACIE**  
— DE LA —  
**TOUR**

**Grand-Saconnex**  
[www.automedication.ch](http://www.automedication.ch)

•location matériel médical

•livraison gratuite

Commandes  
**022 798 10 90**

Fax 022 798 12 36  
[tour.ge@ovan.ch](mailto:tour.ge@ovan.ch)

## Réponse à une lettre ouverte

*Réponse de M. Jean-Marc Guinchard, du 23 octobre 2007, à la lettre ouverte du Dr Charles Selleger, concernant le carnet à souche, parue dans La lettre de l'AMG (n° 8, octobre 2007).*

Cher Monsieur,

J'ai pris connaissance de la lettre ouverte que vous avez fait publier dans *La lettre de l'AMG* du mois d'octobre et j'ai, bien entendu, reçu également le courrier que vous m'avez adressé le 5 octobre 2007.

En premier lieu, je souhaiterais répondre à une question de forme: il eût été plus pratique que votre courrier fût publié en même temps que ma réponse, ce qui aurait permis une plus grande facilité de lecture aux différents lecteurs de *La lettre de l'AMG*. En effet, une réponse publiée un mois après votre interpellation fausse quelque peu le débat.

Quant au fond: vous manifestez votre mécontentement quant au montant auquel sont vendus, par ma direction, les carnets à souche destinés aux médecins et qui a été porté à 40 francs depuis le début de cette année. J'ai déjà eu l'occasion de répondre à deux ou trois de vos confrères qui émettaient les mêmes plaintes et c'est bien volontiers que je le fais encore aujourd'hui à votre intention.

Comme vous le savez certainement, le Conseil d'Etat a décidé l'an passé de revoir l'ensemble des émoluments perçus par l'Etat dans les différentes activités que celui-ci accomplit au service de la collectivité.

C'est dans le cadre de cette procédure que le prix du carnet à souche a été revu à la hausse, partant du principe que son impression, son envoi, ainsi que l'intervention du personnel nécessaire devaient être couverts par le prix auquel il était facturé. Le prix actuel couvre donc l'ensemble des frais de ces carnets, sans d'ailleurs que l'Etat n'en retire aucune marge bénéficiaire.

Vous faites référence au fait que les cabinets médicaux doivent assumer de plus en plus de frais administratifs, alors même que, je vous cite «l'Etat impose une tarification globale à la baisse». Je ne peux pas laisser passer cette affirmation sans réagir. En effet, il me paraît pour le moins étonnant qu'en tant que membre du bureau de l'AMG et trésorier de cette association, vous n'ayez pas encore réalisé que la fixation de la valeur du point TARMED n'est pas imputable au Conseil d'Etat. C'est le Surveillant des prix qui a estimé que la valeur proposée par le Conseil d'Etat à l'époque, à savoir 98 cts, était trop élevée et devait être ramenée à 96 cts.

De surcroît, je me permets de vous rappeler encore que si les négociations entre les assureurs et les différents partenaires de la santé avaient abouti, l'intervention du Conseil d'Etat aurait été inutile et celle de M. Prix également.

On ne saurait dès lors reprocher au Conseil d'Etat d'être intervenu pour la simple et bonne raison que les partenaires n'étaient pas parvenus à un accord.

Pour le surplus, sans m'ingérer dans la gestion quotidienne d'un cabinet médical, je peux vous préciser que des frais tels que ceux liés aux carnets à souche peuvent être facturés aux patients par le médecin.

Ces précisions étant faites, et pour éviter que votre nostalgie ne se transforme en déprime, je vous signalerai que mes anciennes fonctions, si elles m'ont permis de proférer des «coups de gueule» au profit et pour la défense des médecins de l'AMG, ne m'ont jamais autorisé à travestir la vérité.

En vous remerciant de votre intervention, qui montre que vous portez toujours beaucoup d'intérêt aux fonctions que vous exercez à l'AMG, je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Jean-Marc Guinchard  
Directeur

*Nous avons quelque peu retardé la publication de la réponse de M. Guinchard, pour prendre le temps de fonder nos deux réactions sur un avis de droit:*

1. le coût supplémentaire d'une ordonnance sur carnet à souches peut légitimement être facturé au patient; il devrait être remboursé pour les traitements pris en charge par l'assurance-maladie obligatoire; reste à examiner avec les assureurs comment cela est réalisable dans le cadre de TarMed(!); cela étant, une remarque: au nom de l'équilibre budgétaire, ces carnets sont payants à Genève, tandis qu'ils sont gratuits dans le canton de Vaud et que les difficultés budgétaires n'ont pas conduit les autorités vaudoises à remettre en cause leur gratuité: il y a des choix révélateurs;
2. la loi fédérale sur la surveillance des prix est formelle: dans le cas de la valeur du point tarifaire, le Surveillant des prix donne un avis consultatif; le Conseil d'Etat n'est pas tenu de suivre cet avis, mais il doit le mentionner dans sa décision et doit s'expliquer s'il s'en écarte; le Conseil d'Etat était donc libre de fixer une valeur de point différente ainsi que nous l'avions demandé. La valeur actuelle du point TarMed est hélas donc bien imputable au Conseil d'Etat.

*Avec le Dr Selleger, nous ne supportons plus qu'on augmente sans cesse nos charges en nous privant de toute adaptation de nos revenus. Et pourquoi passer deux fois à la caisse, une fois par l'impôt puis en payant au détail chaque menu service de l'Etat?*

Pierre-Alain Schneider

## Nouvelle directrice générale de la santé: Anne-Geneviève Bütikofer

Le Conseil d'Etat a nommé **Mme Anne-Geneviève Bütikofer** à la tête de la direction générale de la santé.

Après une licence en droit à l'Université de Neuchâtel, Mme Bütikofer a accompli des études postgraduées en *common law* en Angleterre. Elle a travaillé dans l'administration neuchâteloise avant d'intégrer le Département fédéral de justice et police, où elle a géré plusieurs projets nationaux et internationaux. Elle a par la suite occupé le poste de *legal & compliance manager* d'un grand groupe industriel multinational, au sein duquel elle s'est familiarisée avec les marchés économiques et les techniques de management. Depuis février 2005, Mme Bütikofer est cheffe du service de la coopération transfrontalière au Département fédéral des affaires étrangères. A ce titre, elle a développé une connaissance approfondie du domaine de la collaboration sanitaire internationale, notamment dans la région franco-genevoise. Elle a notamment été en charge de la préparation aux risques de pandémie et de catastrophes sanitaires. A l'aise aussi bien en anglais que dans les langues nationales, Madame Bütikofer a en outre été élue vice-présidente exécutive de la jeune chambre économique internationale (Fédération mondiale de jeunes leaders et entrepreneurs).

Mme Bütikofer prendra ses fonctions à la direction générale de la santé le 1<sup>er</sup> avril 2008.

*(Communiqué de presse du Conseil d'Etat, du 17 décembre 2007)*

## Prix Latsis: Valérie Junod

Le prix Latsis de l'UNIGE est décerné cette année à Mme Valérie Junod pour son ouvrage *Clinical Drug Trials - Studying the Safety and Efficacy of New Pharmaceuticals*. Ce travail aborde de manière brillante et pluridisciplinaire la question de la recherche médicale sur l'être humain, qui joue un rôle essentiel dans le développement de nouvelles substances thérapeutiques. Son ouvrage commence par un rappel des différents événements qui ont conduit les Etats, et notamment, la Confédération suisse, à réglementer les essais cliniques de médicaments. L'auteure analyse ensuite les caractéristiques de ces essais, en se fondant tant sur des sources scientifiques, notamment les revues médicales anglo-américaines, que sur la littérature économique. Elle parvient ainsi à combiner des notions provenant de ces disciplines, pour donner une image précise du cadre légal de ces essais. Sur cette base, elle présente de manière détaillée les caractéristiques de ces essais avec les controverses, notamment éthiques, qu'ils génèrent. Valérie Junod examine ensuite les droits des sujets de recherche, notamment les conditions dans lesquelles ils peuvent procurer un consentement éclairé. Son étude porte avant tout sur le droit suisse, mais contient de très nombreuses références aux législations américaines et européennes, qui viennent illustrer les forces et faiblesses de celui-ci. Enfin, Mme Junod aborde la question, souvent essentielle, de la publication des résultats des essais. Œuvre majeure dans un secteur du droit quasiment inexploré par la doctrine, la thèse de Valérie Junod constitue désormais la référence juridique en matière de tests cliniques et représente à ce titre un progrès marquant dans le domaine du droit.

*(Communiqué de l'Université de Genève, novembre 2007)*

*Pour mémoire, Mme Valérie Junod a été une oratrice fort applaudie lors de notre Assemblée générale du 19 novembre 2007, où elle s'est exprimée sur les aspects juridiques des procédures économiques contre les médecins « trop chers ».*

## Hospitalisation à domicile (HAD)



4, rue des Cordiers, 1207 GENEVE  
tél (fax): 022 420 64 80 (81)

**24h/24h au 022 420 64 80**

1. Le médecin – de l'hôpital ou de la ville – prescrit.
2. SOS Pharmaciens prépare les médicaments injectables, le matériel nécessaire et dispense au domicile du patient.
3. L'infirmière administre les médicaments.
4. L'équipe – médecin, pharmacien, infirmière – assure le suivi et adapte ses prestations aux besoins du patient.

antibiotiques intraveineux, chimiothérapie, traitement antalgique, soins palliatifs, nutrition entérale et parantérale, hydratation, etc.

## Remboursée par l'assurance de base

## IN 129 – Initiative pour des lieux publics sans fumée

### Les groupes de discipline médicale qui suivent ont tenu chacun à déposer sa contribution. Leurs motivations sont les suivantes :

#### Les allergologues

La fumée secondaire est un mélange complexe de plus de 4000 produits chimiques provenant de la combustion du tabac.

La fumée secondaire est nocive pour tous, mais particulièrement pour les bébés et les enfants. Le lien entre tabagisme passif et l'augmentation du risque des bronchites asthmatiformes et de l'asthme allergique est bien établi chez les enfants. Les enfants ont besoin d'une protection particulière contre la fumée secondaire. Nous savons également que les non-fumeurs adultes exposés à la fumée passive développent plus fréquemment un asthme ou une bronchite chronique. L'asthme, qu'il soit d'origine allergique ou non, touche déjà près de 7% de la population suisse. La fumée passive est pour ces patients un des facteurs de risque qui peut conduire à une crise d'asthme.

#### Les oncologues

La combustion d'une cigarette dans un espace clos produit plus de 40 substances cancérigènes à des concentrations élevées alors qu'on ne leur connaît pas de seuil de sécurité; les particules toxiques sont difficilement éliminées par les techniques de ventilation disponibles; les conjoints non fumeurs de tabagiques ont un risque accru de développer les tumeurs favorisées par la cigarette par rapport aux personnes indemnes d'exposition. Ces faits incontestés suffisent à légitimer aux yeux des oncologues leur soutien à une initiative demandant la protection des non-fumeurs des effets de la fumée des autres. En effet, le risque de cancer est proportionnel à la fréquence, à la durée et à l'intensité de l'exposition aux toxiques. La dimension toxicologique du problème impose donc d'affirmer la préséance du droit à un air propre sur la liberté individuelle des fumeurs.

#### Les psychiatres-psychothérapeutes

Nous soutenons l'initiative 129 parce que:

- le tabagisme est un problème majeur de santé publique;
- nous voulons protéger la santé des fumeurs et non-fumeurs contre les méfaits de la fumée passive;
- nous voulons agir pour prévenir le tabagisme chez les jeunes;
- la santé des nombreux fumeurs parmi nos patients atteints de troubles psychiques nous concerne aussi;
- nous voulons créer des conditions favorables pour aider nos patients à se libérer de la dépendance au tabac.

#### Les diabétologues et les endocrinologues

Nous sommes extrêmement favorables à toute mesure pouvant agir de manière positive sur la santé de la population générale ou sur celle de personnes plus particulièrement fragiles.

Le fait d'interdire la fumée dans les lieux publics dans le canton de Genève et de lutter, enfin de manière efficace, contre le tabagisme passif sera une mesure bienvenue. De par notre spécialité, nous suivons au long cours et dans leur globalité un grand nombre de patients diabétiques de la région genevoise.

Comme chacun le sait maintenant, la prévalence du diabète augmente dans le monde entier. Cette maladie chronique est une maladie silencieuse, qui peut être méconnue pendant des années avant d'être diagnostiquée, parfois suite à une complication grave directement liée au diabète, notamment une complication cardiovasculaire.

Les personnes diabétiques ont malheureusement beaucoup plus de risques dans leur vie de présenter une complication cardiovasculaire, par rapport à une population d'âge et sexe comparable.

Notre travail de médecin spécialiste passe par le dépistage et la lutte énergique contre tous ces facteurs de risque cardiovasculaire bien établis, dont le tabac.

Il s'agit d'un facteur de risque modifiable par un changement de comportement, même si ce changement est souvent difficile à mettre en place, alors qu'on ne peut pas modifier ses antécédents familiaux, son sexe ou son âge.

L'IN 129 pourra certainement contribuer à ce changement de comportement tant des diabétiques fumeurs, qui aimeraient arrêter leur consommation tabagique, que des diabétiques non fumeurs, qui n'auront plus à subir le tabagisme passif.

#### Les dermatologues

En plus des effets connus, nocifs et sérieux sur les différents organes, la fumée du tabac est associée à de nombreux effets dermatologiques, comme le retard de cicatrisation, un vieillissement précoce (rides et teint jaunâtre de la peau), l'apparition précoce de cancers cutanés, comme les carcinomes et le mélanome, les cancers des lèvres et de la cavité buccale, l'acné, le psoriasis et la chute de cheveux. Comme les UV, la fumée entraîne la formation de radicaux libres. Les expériences in vitro ont bien mis en évidence l'effet néfaste de la fumée sur la production de collagène et la dégradation des protéines structurelles de la peau. De plus, l'effet vasoconstricteur de la fumée conduit à une diminution de la nutrition de la peau. Ces phénomènes ont un effet délétère sur les structures cutanées, entraînant un vieillissement précoce de la peau, comme les études épidé-

## **Thématique: La santé d'abord! Ils appellent à voter OUI pour une prise de position publique en Chancellerie en faveur de l'initiative. Les arguments sont les suivantes:**

miologiques le démontrent. Ces découvertes, en plus des dommages internes connus, devraient donc conduire les patientes et les patients, soucieux de leur apparence, à cesser de fumer.

### **Les médecins de famille internistes et généralistes**

Il est fondamental que nous nous engagions pour la prévention et la protection active de la santé et pas seulement dans l'accompagnement et les soins aux malades. Si nous estimons important de préserver la liberté individuelle et le libre choix pour chacun, nous pensons aussi primordial que cette liberté ne nuise pas au voisin. Le tabagisme tant passif qu'actif est dangereux pour la santé et provoque des maladies graves, voire le décès prématuré en cas d'inhalation prolongée. Personne n'a donc le droit d'imposer ce choix dangereux à un tiers, ceci d'autant plus s'il n'en est pas conscient et qu'il n'est pas consentant.

### **Les pédiatres**

Les effets néfastes de la fumée passive sur la santé des adultes et des enfants sont bien démontrés. En terme de protection de la santé de la population, cette interdiction permettra de protéger, d'une part les professionnels exerçant leur travail dans un lieu public et d'autre part la population qui s'y rend. Concernant ce deuxième groupe, la société genevoise de pédiatrie entend bien évidemment protéger en premier lieu les enfants qui, trop souvent, accompagnent leurs parents dans des lieux où l'on fume.

### **Les pneumologues**

Nous sommes tous les jours en contact avec des patients souffrant de maladies respiratoires chroniques (asthme, bronchite chronique, mucoviscidose) ou aiguës (pneumonies, sinusites, bronchites, tuberculose) dans lesquelles les substances irritantes de la fumée de cigarette jouent un rôle primordial. Non seulement pour les patients fumeurs, mais également pour les patients non fumeurs qui sont soumis à la fumée de leur entourage familial et professionnel. Nous voyons souvent des asthmatiques qui vont mal ou dont le traitement doit être augmenté parce que leur conjoint fume, ou que la fumée est présente sur leur lieu de travail. Lorsque quelqu'un se plaint d'infections respiratoires fréquentes sans raison apparente, la fumée passive est fréquemment le seul facteur de risque retrouvé chez des malades «à l'insu de leur plein gré». Et malheureusement, nous diagnostiquons de plus en plus de maladies respiratoires graves (emphysème, fibroses pulmonaires, cancers bronchiques) chez des gens qui n'ont jamais fumé, mais ont été exposés durant de longues années à la fumée sur leur lieu de travail ou à domicile.

### **Les cardiologues**

L'effet délétère du tabagisme sur le cœur est actuellement bien établi. Le tabac augmente considérablement la probabilité d'avoir un infarctus du myocarde ou une attaque cérébrale en raison de son effet nocif sur l'ensemble du système circulatoire. Il diminue le calibre des vaisseaux (vasoconstriction), augmente l'épaisseur de la paroi des vaisseaux (artériosclérose), la tendance aux thromboses, et diminue la capacité de transport d'oxygène du sang.

Le tabagisme passif (à domicile ou sur le lieu de travail), lui aussi, augmente d'une manière significative le risque de maladie cardiovasculaire. Les personnes exposées chroniquement à la fumée présentent des signes d'inflammation détectables dans le sang bien avant que les symptômes de la maladie apparaissent. Les lésions coronaires progressent silencieusement durant des années avant d'aboutir soudainement à l'infarctus et parfois au décès, qui sont les premières manifestations de la maladie chez 50 % environ des patients.

Le risque de développer des maladies cardiaques est augmenté de 25-30% lorsqu'on est exposé au tabagisme passif. Ainsi, compte tenu du grand nombre de personnes concernées, les maladies cardiaques constituent le risque majeur de mortalité lié tant au tabagisme actif que passif.

Enfin, lorsqu'on est déjà atteint d'une cardiopathie (insuffisance cardiaque, hypertension artérielle), ou qu'on présente un rétrécissement artériel (angine de poitrine et infarctus du myocarde), le tabagisme entraîne une augmentation importante du risque d'aggravation. Le patient cardiaque est particulièrement sensible à l'augmentation du taux sanguin de monoxyde de carbone (CO), qui résulte du tabagisme sous toutes ses formes.

### **Les gynécologues et les obstétriciens**

Le tabagisme, sous sa forme active et passive, peut être responsable :

- d'une baisse de fertilité,
- de fausses couches ou de grossesses extra-utérines,
- d'enfants prématurés,
- de retards de croissance intra-utérine,
- d'enfants morts in utero,
- de morts subites du nourrisson.

Par ailleurs, il favorise le développement d'un cancer du col de l'utérus après infection par le HPV et l'apparition de métastases pulmonaires après un cancer du sein.

## Candidatures

Les candidatures qui suivent ont été acceptées par le Conseil de l'AMG, après réception du préavis du groupe de spécialistes concerné (art. 19, al. 4 des statuts).

A la teneur de l'article 19, al. 7, dix membres actifs ou honoraires peuvent demander, dans un délai de dix jours à dater de sa publication dans *La lettre de l'AMG*, la soumission d'une candidature au vote d'une Assemblée générale. Si tel n'est pas le cas, le candidat est réputé admis au sein de l'AMG, à titre probatoire pour une durée de deux ans (art. 19, al. 6).

Dr Alexandre AEBI  
Né en 1969, nationalité suisse  
Diplôme de médecin en 1998  
FMH en médecine générale

Après avoir suivi ses études à Genève et obtenu son diplôme de médecin en 1998, M. AEBI est parti effectuer sa formation post-graduée dans des hôpitaux périphériques (Jura, Valais) avant de poursuivre aux HUG. En tant que spécialiste en médecine générale, il va reprendre progressivement un cabinet en ville de Versoix (2 jours par semaine dès janvier 2008, puis à 100% dès octobre 2008).

Dr Jean-Christophe BIJON  
Clinique de l'œil  
Av. Bois-de-la-Chapelle 15  
1213 Petit-Lancy  
Né en 1953, nationalité française  
Diplôme de médecin en 1985  
FMH en ophtalmologie

Après avoir étudié la médecine générale, puis l'ophtalmologie à Strasbourg en France, M. BIJON a exercé cette spécialité depuis 1987 dans le domaine de la chirurgie du segment antérieur (cataractes, chirurgie réfractive), des maladies et de la chirurgie de la rétine et de la chirurgie des paupières. Il vient de rejoindre la Clinique de l'œil au Petit-Lancy.

Dr Maria-Luisa MASCIANGELO-PEREZ  
Hôpital de Belle-Idée  
Née en 1962, nationalité suisse  
Diplôme de médecin en 1990  
FMH en médecine interne

Après avoir suivi ses études à Genève et obtenu le diplôme de médecin en 1990, Mme MASCIANGELO-PEREZ a effectué une activité professionnelle et un diplôme post-gradué en santé publique. En 1995, elle a repris une formation clinique qui l'a menée à une formation en médecine interne, termi-

née en 2004 (FMH en médecine interne). Depuis, elle a effectué une activité médicale clinique hospitalière (enseignant thérapeutique 2 ans), puis ambulatoire (médecine interne, générale). Actuellement, elle effectue une année en psychiatrie.

Dr Yodit SEIUM NEBERAY  
Permanence de Chantepoulet  
Née en 1965, nationalité suisse  
Diplôme de médecin en 1992  
FMH en oncologie

Après avoir suivi ses études en Italie (Modène), Mme SEIUM NEBERAY a obtenu son diplôme de médecin en 1992 et le titre de spécialiste en gastroentérologie en 1996. Depuis 1997, elle travaille aux HUG et a suivi une formation d'oncologie. Actuellement spécialiste FMH en oncologie, elle prévoit de s'installer dès le 1<sup>er</sup> avril 2008 à la Permanence médico-chirurgicale de Chantepoulet.

Dr Valérie SCHWITZGEBEL  
HUG  
Née en 1964, nationalité suisse  
Diplôme de médecin en 1990  
FMH Pédiatrie et endocrinologie-diabétologie

Après ses études à Fribourg et Berne, Mme SCHWITZGEBEL a obtenu son diplôme de médecin en 1990. Elle a suivi une formation en pédiatrie à Berne, puis aux HUG. Pendant un fellowship à San Francisco elle a fait une recherche sur le développement du pancréas et s'est spécialisée en endocrinologie et diabétologie pédiatriques aux HUG.

Dr Mélanie STAUFFER ETTLIN  
Place du Lignon 2 (dès printemps 2008)  
1219 Le Lignon  
Née en 1972, nationalité suisse  
Diplôme de médecin en 1997  
FMH en pédiatrie

## Candidatures (suite)

Après des études de médecine à Genève, Mme STAUFFER ETTLIN a obtenu son diplôme de médecin en 1997 et son titre de doctorat en médecine en 2001. Elle s'est formée en pédiatrie aux HUG et à l'Hôpital régional de Sion (titre FMH en 2004). Actuellement, cheffe de clinique à l'Hôpital des Enfants de Genève, elle s'installera en pratique privée au printemps 2008.

Dr Ferah USTUN-YENICE  
 Permanence de Cornavin  
 Rue du Jura 1-3  
 1201 Genève  
 Née en 1959, nationalité suisse  
 Diplôme de médecin en 2007  
 FMH en ophtalmologie

Mme USTUN-YENICE est diplômée de médecine à Istanbul (1982) spécialisation en ophtalmologie et ophtalmo-chirurgie à Ankara (1989). Elle poursuit sa formation auprès des HUG (service d'ophtalmologie) 1991-1998. Depuis 1998, elle exerce la médecine en ophtalmologie auprès de la Permanence de Cornavin et de Vermont à Genève. Equivalence FMH obtenue en 2000 et obtention du diplôme fédéral de médecin et FMH ophtalmologie et ophtalmo-chirurgie en 2007 à Genève.

Dr Anne ZANINETTI-SCHAERER  
 Hôpital de Beau-Séjour  
 Née en 1971, nationalité suisse  
 Diplôme de médecin en 1996  
 FMH en médecine interne et rhumatologie

Après ses études à Genève et l'obtention de son diplôme de médecin en 1996, Mme ZANINETTI-SCHAERER a travaillé une année dans le service de médecine interne de l'Hôpital de la Providence à Neuchâtel. De retour à Genève, elle a terminé sa formation en médecine interne aux HUG, puis elle a fait une formation en rhumatologie aux HUG et au CHUV. Elle travaille actuellement en tant que cheffe de clinique dans le service de rhumatologie de l'Hôpital de Beau-Séjour.

### Pro Senectute

**Pro Senectute agit afin de maintenir et améliorer le bien-être des personnes âgées**

●●●●●

#### Ses services

Des assistants sociaux expérimentés interviennent à la demande en toute confidentialité dans les domaines suivants :

- la sécurité sociale
- le maintien à domicile
- l'entrée en EMS
- l'aide administrative, financière et juridique
- la qualité de vie
- le soutien aux proches
- les directives anticipées
- la fourniture d'informations sociales

●●●●●

●●●●●

#### Sa nouvelle arcade moyens auxiliaires

Une nouvelle arcade pour vous conseiller et vous renseigner sur les moyens auxiliaires facilitant le maintien à domicile.

Elle propose à louer ou à vendre :

- des fauteuils roulants
- des cadres de marches
- divers autres moyens auxiliaires

●●●●●

**Pro Senectute**  
**Rue de la Maladière 4**  
**1205 Genève**

Tél. 022 807 05 65

[info@ge.pro-senectute.ch](mailto:info@ge.pro-senectute.ch)  
[www.ge.pro-senectute.ch](http://www.ge.pro-senectute.ch)

●●●●●



**GFP**

GFP médiconsul Romandie S.à.r.l.

Votre conseiller en assurances  
 indépendant depuis plus de 20 ans

Une philosophie basée sur le conseil aux professions médicales :

- Analyse et gestion de portefeuille d'assurances
- Ouverture d'un cabinet médical
- Remise et reprise d'un cabinet médical
- Planification financière
- Organisation de séminaire

#### Siège principal :

21, ch. des Aubépines – CP 563 – CH-2520 La Neuveville  
 Tél. 032 751 51 22 – Fax 032 751 52 88

#### Représentation :

4, rue Pedro-Meylan – CP 339 – CH-1208 Genève  
 Tél. 022 786 68 51 – Fax 022 751 66 59

[www.gfpmediconsul.ch](http://www.gfpmediconsul.ch) – E-mail : [info@gfpmediconsul.ch](mailto:info@gfpmediconsul.ch)

## Mutations

### Décès

Nous avons eu le regret de perdre le Dr Edouard HAUSSER, le 12 décembre 2007 et le Dr Laurent GRUNER le 19 décembre 2007.

### Nouveaux membres (membres admis à titre probatoire pour une durée de deux ans, art 19, al. 6):

Les Docteurs Philippe BUGMANN, Monica DEAC, Phuc-Hung DUONG, Arabelle RIEDER NAKHLE, Carmen REUSE, Stella SAAVEDRA, Gabriella de SIEBENTHAL, Marc ZANINETTI.

### Membres passifs (membres cessant toute pratique professionnelle, pas de délai, plus de cotisation, voix consultative à l'assemblée générale, art. 19, al. 9):

Dr Pierre LORENZ, dès le 1.1.08

Dr Josette LE FLOCH-ROHR, dès le 1.1.08

Dr Charles-Antoine HAENGGELI, dès le 1.1.08

Dr Pierre-Claude SIZONENKO, dès le 1.1.08

### Membres honoraires (65 ans et plus de 30 ans d'affiliation, le Conseil peut décider de les mettre au bénéfice d'une cotisation réduite, mêmes droits que les membres actifs jusqu'à cessation de leur activité professionnelle, art. 19, al. 10):

Dr Carlos DIEZ-BLANCO, dès le 1.1.2008

### Démissions (délai de 6 mois avant la fin de l'exercice administratif, dérogation possible pour des cas particuliers, le membre démissionnaire reste tenu à ses obligations envers l'AMG jusqu'à la date effective de sa démission, art. 21):

Dr Martin KOBEL, dès le 31.12.2007

### Contrats de médecin-conseil (art. 8, al. 5, tiret 10):

Golden Care (Suisse) SA : Dr Marcela MARTIN



[www.cadumed.ch](http://www.cadumed.ch)

*Par curiosité, par fidélité,  
ou simplement si pratique.*

**CaduMed**

57, av. Wendt  
1203 Genève

Tél.: 022 949 1330  
Fax : 022 340 3651  
Info @cadumed.ch

## Petites annonces

### Déménagement

Le Dr Stéphane Rohner, FMH Urologie, vous informe du déménagement de son cabinet au 97, route de Florissant, 1206 Genève.

Tél : 022 347 89 23 - Fax : 022 347 89 25

### Assistante médicale à 50%

Pour compléter son équipe, cabinet médical (2 internistes) recherche assistante médicale à 50%. Entrée à convenir. Tél. 079 393 77 47 ou 079 768 73 00 (laisser coordonnées sur répondeur en cas de non réponse)

### Adresse correcte

L'adresse du Dr Pierre Buffle est celle figurant dans la liste officielle de l'AMG soit: Grand Rue 39, 1297 Founex. Merci de corriger vos agendas!

### Recherche assistante médicale

**URGENT** – Recherche assistante médicale à 90 ou 100 %. Centre ville de Genève.

Tél. 022 752 39 57

### Cabinet de médecine générale ou interne à remettre

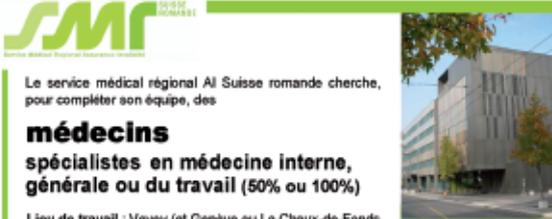
Genève, rive droite, cabinet de médecine générale ou interne à remettre (cause retraite). Possibilité 1 ou 2 médecins. Patientèle fidèle. Cabinet informatisé, radiologie agréée, salle de labo, 2 assistantes médicales diplômées. Loyer CHF 2'827.00 / mois. Parking aisé.

E-Mail : ruchti-rous@bluewin.ch

### Locaux à partager

Médecin spécialiste FMH en Médecine Interne sous-loue 2 pièces, avec partage de la salle d'attente. Onex. Médecin ou para-médical bienvenus. Disponible de suite.

Tél. 022 792 33 31 (le matin)



Le service médical régional AI Suisse romande cherche, pour compléter son équipe, des

### médecins spécialistes en médecine interne, générale ou du travail (50% ou 100%)

Lieu de travail : Vevey (et Genève ou La Chaux-de-Fonds pour certains postes)

**Responsabilités principales**

Vous vous prononcez sur les aspects médicaux du droit aux prestations de l'Assurance Invalidité, avec les ressources d'une équipe médicale interdisciplinaire.

Vous êtes en contact avec les médecins traitants de l'assuré(e) pour évaluer les handicaps. Au besoin, vous rencontrez l'assuré(e) pour un entretien, voire un examen médical.

Vous collaborez avec les spécialistes AI en réinsertion professionnelle, les informant sur les conditions médicales requises pour un travail adapté, et suivez avec eux les mesures de réinsertion.

Vous renseignez les gestionnaires des dossiers et les juristes des OAI sur toute question médicale en rapport avec les diverses prestations de l'assurance.

Vous contribuez à diffuser, auprès du corps médical, une information de qualité sur l'AI.

**Profil**

- titre de spécialiste reconnu par la FMH
- expérience clinique
- facultés de synthèse, de décision et esprit d'équipe

**Nous offrons**

- une formation approfondie dans le domaine médico-juridique de l'assurance
- des conditions salariales définies par le statut de la fonction publique vaudoise ainsi que des avantages sociaux attractifs

Entrée en fonction : de suite ou à convenir.

Veuillez envoyer votre candidature (dossier complet avec photo) à:

**Office de l'assurance invalidité**  
Service Ressources humaines  
avenue du Général Guisan 8  
1800 Vevey

**Renseignements:**  
Dr Antonette Vincent  
Médecin-chef  
tel. 021.825.06.25



**LA COMMUNICATION QUI VOUS RESSEMBLE**

MedDesign  
MedHosting  
Mediacom

Création de sites  
Hébergement  
Réalizations en communication

ctésias SA  
Grand-Rue 38  
2034 Peseux

tél. 022 732 15 40  
fax 022 732 15 49  
courriel info@ctésias.ch  
site www.ctésias.ch

dès CHF 330.-

## Séminaires / Seminari 2008

### Ouverture et reprise d'un cabinet médical

Le séminaire est destiné aux médecins sur le point d'ouvrir ou de reprendre un cabinet médical.

**Contenu :** **Business plan** (préparation du plan de financement et crédit d'exploitation, financement par la banque), **Aménagement** (implantation, projet et concept d'aménagement, choix du mobilier, budget), **Estimation d'un cabinet** (inventaire et goodwill), **Administration d'un cabinet médical** (dans le cabinet, par la banque), **Assurances** (toutes les assurances à l'intérieur et autour du cabinet), **Passage du statut de salarié à celui d'indépendant et fiscalité.**

**Documentation :** Basé sur une check-liste pour l'ouverture d'un cabinet médical, le classeur remis à chaque participant contient toutes les informations utiles pendant et après le séminaire.

#### Gratuit pour les membres FMH

**Sponsor :** Assurance des Médecins Suisses, Caisse-Maladie des Médecins Suisses, Unilabs SA, Viollier SA, Labor team w sa, MCL Medizinische Laboratorien SA et EMH Editions médicales suisses SA

K20	Séminaire	Je 06 mars 2008	Lausanne	17.00 – 21.00 heures	World Trade Center
K21	Séminaire	Je 05 juin 2008	Neuchâtel	17.00 – 21.00 heures	La Maladière
K22	Séminaire	Je 04 septembre 2008	Genève	17.00 – 21.00 heures	Ramada Park Hôtel
K23	Séminaire	Je 20 novembre 2000	Sion	17.00 – 21.00 heures	Hôtel Europa

### Remise d'un cabinet médical

Le séminaire s'adresse aux médecins désirant remettre un cabinet médical.

**Contenu :** **Aspects juridiques** (autour du contrat de remise/reprise), **Estimation d'inventaire et goodwill d'un cabinet**, **Assurances** (prévoyance, assurances à l'intérieur et autour du cabinet), **Conséquences fiscales d'une remise.**

**Documentation :** Les participants au séminaire reçoivent un classeur et les documents contenant des conseils pratiques au sujet de la remise d'un cabinet médical.

#### Gratuit pour les membres FMH

**Sponsor :** Assurance des Médecins Suisses, Caisse-Maladie des Médecins Suisses, Labor team w sa et EMH Editions médicales suisses SA

K24	Séminaire	Je 17 avril 2008	Lausanne	17.00 – 20.45 heures	World Trade Center
K25	Séminaire	Je 13 novembre 2008	Genève	17.00 – 20.45 heures	Hôtel Royal

#### Inscription et information

Site internet [www.fmhservices.ch](http://www.fmhservices.ch) ou FMH Consulting Services, Mme Sandra Stadelmann  
Burghöhe 1, 6208 Oberkirch, Tél. 041 925 00 77, Fax 041 921 05 86

#### Remarque

Les adresses des participants aux séminaires dont les coûts sont couverts en partie ou totalement par des sponsors sont communiquées aux sponsors concernés.

#### Conditions d'annulation

Un montant est perçu pour une absence ou une annulation. Il est de:

- ♦ Fr. 50.00 par personne dans les 15 jours avant le début du séminaire
- ♦ Fr. 80.00 par personne dans les 7 jours avant le début du séminaire



#### Nos prestations

- Conseils pour l'ouverture et remise/reprise du cabinet
- Séminaires pour la gestion d'un cabinet médical
- Conseils en matière d'assurance
- Calcul de la valeur d'un cabinet
- Achats collectifs pour les médecins
- Encaissement d'honoraires
- Office de placement
- Planification et aménagement
- Offre spéciale – carte de crédit
- Conseils financiers/budget

#### FMH Consulting Services

Burghöhe 1 • 6208 Oberkirch • Téléphone 041 925 00 77 • Fax 041 921 05 86  
mail@fmhconsulting.ch • www.fmhconsulting.ch

## A vos agendas!

### Les lundis de l'image 2008

Les lundis 4, 18 et 25 février 2008 de 12h15 à 13h00  
HUG Salle de colloques 3 (7A-P-795) étage P – aile Jura

Lundi 4 février – Nouvelles techniques exploratoires en neuroradiologie – Dr K. Lövblad, PD

Lundi 18 février – Imagerie du cartilage – Dr S. Duc

Lundi 25 février – Imagerie du tube digestif en IRM – Dr S. Strasser



### Psychanalyses et neurosciences

Les jeudis 7 février et 6 mars 2008 à 19h45  
Salle de sexologie, rue des Pitons 15, 1205 Genève, 1<sup>er</sup> étage

Pour l'année 2008 se poursuit le séminaire de lectures et discussions les jeudis aux dates suivantes: 7 février, 6 mars, 3 avril, 8 mai et 5 juin 2008 autour du livre de Lionel Naccache: *Le nouvel inconscient: Freud, Christophe Colomb des neurosciences* aux éditions Odile Jacob, septembre 2006, tout en traitant parallèlement de thèmes d'actualité.

C'est gratuit et ouvert à toute personne intéressée qui voudra bien s'annoncer:

Par mail au Dr Y-A Kaufmann: Yves-Alexandre.Kaufmann@hcuge.ch par fax au Dr Y. Rossel: 022 321 68 65



### Transfusion et alternatives à la transfusion: état des lieux

Mardi 26 février 2008 à 18h00  
Clinique des Grangettes, Chemin des Grangettes 7, 1224 Chêne-Bougeries

Existe-t-il un seuil transfusionnel? Prof. Marc Licker - Dépt d'anesthésiologie, pharmacologie et soins intensifs – HUG

Les complications de la transfusion sanguine – Dr Nabil Mili – Clinique des Grangettes

Les alternatives à la transfusion sanguine – Prof. Photis Beris – Service d'hématologie – HUG

Accrédité de 2 unités de formation

Renseignements complémentaires: Dr Maria Pia Bianchi Zamorani, Unité de formation et développement, Clinique des Grangettes, 022 305 06 42

maria-pia.bianchi@grangettes.ch

## A vos agendas! (suite)

### Conférence-débat: «IMAGERIE CARDIAQUE NON INVASIVE II»

Jeudi 21 février 2008 dès 17h30  
Royal Manotel, Rue de Lausanne 41, Genève

Le CDRC a le plaisir de vous convier à cette conférence-débat.

#### Modérateurs:

Professeur François MACH – Chef de service, Cardiologie, HUG, Genève  
Professeur Salah QANADLI – Service de Radiodiagnostic, CHUV, Lausanne  
Professeur Pierre VOGT – Chef de service, Cardiologie, CHUV, Lausanne  
Professeur Jean-Paul VALLEE – Service de Radiodiagnostic, HUG, Genève

Inscription et renseignements: Dr Alain Naïmi tél 022 309 45 40 ou  
info@cdrc.ch



### Formation continue 2007 – 2008 par visioconférence des départements de pédiatrie de Genève et Lausanne

#### Endocrinologie/Orthopédie

Organisation et renseignements:

Dr Ph. Eigenmann, Hôpital des Enfants, HUG, Genève  
Tél. 022 372 45 31

Implication de l'adrénarchose sur le développement de l'enfant – Dr Hauschild  
Mardi 4.3.2008, de 8 à 9 h  
Auditoire 2 Auguste Tissot – BH 8 – CHUV

Sport et orthopédie – Dr A. Kaelin  
Mardi 4.3.2008, de 9 à 10 h  
Nouvel Auditoire de Pédiatrie – 2<sup>e</sup> étage – HUG



### 29<sup>e</sup> Jeux Mondiaux de la Médecine et de la Santé

Garmisch Partenkirchen – 12 au 19 juillet 2008

25 sports – 2500 sportifs – 40 pays participants  
Depuis 30 ans, les Jeux Mondiaux de la Médecine et de la Santé sont un événement unique et exceptionnel. Ils permettent des contacts privilégiés avec vos confrères du monde entier.

Un symposium international de médecine vous permet de parfaire vos connaissances dans les domaines de la médecine sportive et générale. Ce symposium est agréé dans le cadre de la formation continue.

Plus de renseignements: [www.medigames.com](http://www.medigames.com)

## La lettre de l'AMG

Journal d'information de  
l'Association des Médecins  
du canton de Genève

ISSN 1022-8039

Paraît 10 fois par an

#### Responsable de la publication

Paul-Olivier Vallotton

#### Contact pour publication

Roger Steiger  
Tél. 022 708 00 22  
roger.steiger@amge.ch

#### Conception-réalisation

Christine Faucogney

#### Publicité

Médecine & Hygiène  
Tél. 022 702 93 41  
pub@medhyg.ch

#### Impression

Médecine & Hygiène

Distribué à 2000 exemplaires

## AMG

12, rue Micheli-du-Crest  
1205 Genève  
Tél. : 022 708 00 20  
Fax : 022 781 35 71  
[www.amge.ch](http://www.amge.ch)

Les articles publiés dans *La lettre de l'AMG* n'engagent que leurs auteurs et n'expriment pas la position officielle de l'AMG.

**Prochaine parution :  
17 mars 2008**

**Délai rédactionnel :  
25 février 2008**